

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 MARS 2023

2023-10 SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE L.A GEO DATA

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi seize mars, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du dix mars deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 20

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu

Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz

Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval

Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois

Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique

Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires absents :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo pouvoir à Dominique DAVID

Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon pouvoir à Raymond CHARBONNIER

Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire pouvoir à Pascal PAILLARD

Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz pouvoir à Denis DUGABELLE

Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)

Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)

Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Frédéric DUNET

Affichage le 23 mars 2023

Vu Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants, L2224-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 256 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les statuts de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44),

Vu la délibération n° 2021-60 du Comité syndical en date du 30 septembre 2021, prise en accord avec Atlantic'Eau et l'Association des Maires de Loire-Atlantique, par laquelle TE44 s'est déclaré autorité publique locale compétente pour la réalisation du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) sur le territoire de la Loire-Atlantique hors Nantes Métropole dont la constitution a été confiée à l'association L.A GEO-DATA, par les trois membres fondateurs susvisés ;

Vu la délibération n° 2022-33 du Comité syndical en date du 28 avril 2022 actant de l'internalisation de l'activité de L.A GEO-DATA au sein de TE44 à compter du 1^{er} juillet 2022 ;

Vu la délibération n° 2022-34 du Comité syndical en date du 28 avril 2022, portant création du budget annexe L.A GEO DATA ;

Considérant que du fait de l'internalisation des activités de l'association L.A GEO DATA au sein de TE44 en 2022, un budget annexe « L.A GEO DATA » a été créé par décision du Comité syndical du 28 avril 2022, notamment pour permettre une individualisation des flux (recettes / dépenses) de l'activité PCRS, en indivision et donc co-financée avec le syndicat mixte ATLANTIC'EAU.

Considérant que le nouveau logiciel comptable, acquis par TE44 courant 2022, permet désormais d'individualiser des flux grâce à une comptabilité analytique, au sein du budget principal,

Considérant ce cadre, il est proposé de supprimer le budget annexe L.A GEO DATA, mesure de simplification validée par les conseillers aux décideurs locaux de TE44 et ATLANTIC'EAU, au regard du nombre d'écritures peu élevé chaque année.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la suppression du budget annexe « L.A GEO DATA » à compter du 01/01/2023,**
- **D'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de TE44 au terme des opérations de liquidation,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes administratifs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**